



Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **19 janvier 2021**
Date d'affichage : **19 janvier 2021**

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Amandine HURIAU (suppléante de Gilles MAS), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Gilles MAS

Absents :

Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Nicole PEREZ

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-16 : RESEAUX - CONVENTIONS DE PASSAGE ENEDIS

Rapporteur: Marc CARRIAS

Zone d'activités de Julliat

Dans le cadre du développement de l'entreprise Jardin de Limagne située dans la zone d'activités de Julliat à Aigueperse, l'entreprise ENEDIS doit établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 80 mètres.

La parcelle AE 117, propriété de la communauté de communes Plaine Limagne, est concernée par ces travaux.

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_16-DE

Zone d'activités du Champ Moutier

Dans le cadre de ses travaux de sécurisation et d'enfouissement des lignes électriques HTA 20kv, l'entreprise ENEDIS doit établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 5 mètres.

La parcelle ZX 201, propriété de la communauté de communes Plaine Limagne, située sur la zone d'activités Champ Moutier, est concernée par ces travaux.

Pour chacun de ces projets, une convention de servitude doit être établie entre ENEDIS et la communauté de communes Plaine Limagne pour permettre la réalisation de ces travaux.

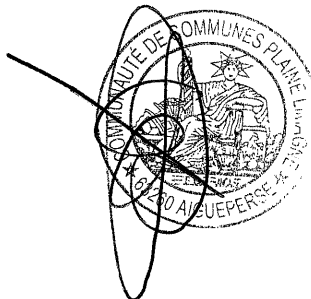
→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- d'approuver les conventions avec l'entreprise ENEDIS,
- d'autoriser le président à signer les conventions.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 26/01/2021
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

